# LE MÉCRÉANT

BULLETIN DES LIBRES PENSEURS DE LA FEDERATION ARDECHE-DRÔME DE LA LIBRE PENSEE

Antérieurement « La libre Pensée Ardéchoise »

ardécho-
-drômois


## SOMMAIRE :


- Edito
- AG de la LP 07-26
- Repas contre les interdits religieux
- Discours au congrès national de la FA
- Fermetures des centres de santé sexuelles en Drôme
- Mazan procès hors normes
- Loi Debré : ça suffit !
- Pas d'uniformes à l'Ecole
- Un uniforme à prix d'or pour le privé !
- Lectures
  Indignez-vous
  Résister
  Annie Colère



Directeur de publication : Alain CHABOUD
Fondateur / Gérant 1978-82 : Paul BERNARD
n° de C.P.P.A.P. : 0927 G 87019
n° d'I.S.S.N. : 2607-2548
Adresse mail : librepensee07.26@gmail.com

*imprimé par nos soins*

*Libre Pensée 07-26*
*30 rue Beethoven*
*26200 Montélimar*

**3e trimestre 2025**
**Mesidor - CCXXXIII**
**juillet - n°181**


# Notre classe n'a ni patrie ni frontières !

Frans Masereel, sans titre, juillet 1917, linogravure, *Les Tablettes*, Genève

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE


**Bulletin trimestriel de la Fédération Ardéchoise et Drômoise de Libre Pensée** | **3,00 €**

L'augmentation exponentielle des budgets militaires entretien et favorise l'extension des conflits partout dans le monde.

Depuis plus de deux ans le peuple Ukrainien est sous les bombes. A Gaza, c'est la barbarie la plus totale. L'état israélien avec sa politique génocidaire non seulement écrase les palestiniens et palestiniennes sous un déluge de feu, mais détruit systématiquement, écoles, hôpitaux, habitations et les cultures rendant toute vie impossible. Depuis le 7 octobre 2023 plus de 50 000 victimes ( dont 70 % de femmes et d'enfants) ont été tués sans compter les civils ensevelis sous les immeubles détruits ou celles et ceux qui meurent de malnutrition ou par manque de soins causé par le blocus de Gaza par Tsahal.

Malgré la mobilisation populaire pour dénoncer le régime sioniste d'extrême droite et combattre le génocide en cours des palestiniens / palestiniennes, une majorité de gouvernements européens et en particulier le nôtre continuent d'apporter un soutien inconditionnel à Israël. À l'instar des dirigeants de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, Emmanuel Macron justifie la guerre d'agression d'Israël contre l'Iran par la reconnaissance de son « droit » à se défendre. Il n'y aura pas de paix dans cette région du monde sans que le droit international et notamment le droit du peuple palestinien soit reconnus et garantis : Droit à un état, droit au retour, arrêt de la colonisation. …

Le conflit mondial qui se profile ne doit pas nous paralyser. Il faut redoubler d'effort notamment pour combattre la militarisation de nos sociétés et dénoncer sans cesse l'effort de guerre au détriment des budgets sociaux et des services publics.

Ce n'est malheureusement pas le seul domaine où nous devons agir. Dans ce n° du « Mécréant » Émilie dénonce la fermeture de 7 centres de santé sexuelles dans la Dôme avec toutes les conséquences qui en découlent notamment pour les femmes. Dans un article, Alain relate le procès Pelicot et dénonce non seulement les violences sexuelles et sexistes mais aussi le masculinisme qui fait des ravages. Vous lirez comment le conseil départemental de l'Ardèche finance l'achat des uniformes pour les élèves d'un collège privé de l'Ardèche. Après l'affaire Bétharam et le scandale du lycée Stanislas, le nécessaire combat pour l'abrogation de la loi Debré qui permet le financement public des établissements privés, est plus que jamais à l'ordre du jour. La Libre Pensée a d'ailleurs proposé, un plan de sortie de cette loi, aux organisations laïques Je vous encourage enfin à lire la recension de 2 ouvrages et participer à la discussion comme vous y engage Émilie. Enfin en plus de la vie de notre fédération, le compte rendu de notre assemblée générale préparatoire au congrès de la FNLP qui se déroulera fin août dans le Tarn vous incitera, j'espère, à nous rejoindre.

**Daniel TEYSSIER Président de la FADLP**

Gustave-Henri Jossot - Graveur anarchiste - 1866-1951

NB : le CR officiel a été envoyé aux adhérents le début juillet 2025

Après que nos camarades, venus dans la même voiture, depuis le nord de l'Ardèche nous rejoignent nous nous comptions 18 Libres Penseurs. De quoi bien installer toutes les tables ensemble pour former un grand rectangle qui nous rassemble. L'AG pouvait commencer avec le privilège que chacun était naturellement visible de tous. Ce qui a été favorable à provoquer de nombreux échanges où tous les points de vue ont pu s'exprimer et être débattus si besoin.

La particularité de l'AG de juin est d'être destinée, une fois tous les 2 ans, à la préparation du congrès de la FNLP. L'alternance annuelle est partagée avec un Comité général qui est « plus léger ». Pour apprécier les actions menées par les bénévoles qui animent le réseau national de la Libre Pensée, ceux-ci soumettent une série de rapports, compilés dans un unique document « La Libre Pensée militante » n°26 Congrès national à Le Garric (à côté de Carmaux, pays de Jean Jaurès). Ce document a été envoyé à tous les adhérents de la Fédération Ardèche-Drôme de la Libre Pensée.

La force et l'intérêt de la lecture collective de ce document de 84 pages est de provoquer des échanges qui complètent ce qui est écrit et offrent du recul dans le contexte de notre fédération bi-départementale. Surtout nous pouvons émettre des propositions dont sera porteur notre délégué, en l'occurrence Daniel, notre président, élu à l'unanimité. Il nous représentera à Le Garric du 19 au 22 août.

Nous avions 10 rapports à examiner. Ils ont tous été approuvés à l'unanimité des 18 présents.
Avec toutefois un bémol pour le rapport financier qui ne présente pas des comptes complets.
Sur tout nous étions d'accord c'est-à-dire tout ce qu'a fait la FNLP : notre combat contre la loi Séparatisme d'août 2021, le racisme...contre le génocide de Gaza et contre la guerre, pour l'abrogation de la loi Debré avec le plan de sortie. Plus la qualité de notre journal et de nos revues...Autant de justes combats pour protéger et émanciper l'humain.

Pour le renouvellement des administrateurs de la CAN 14 postes sont à pourvoir. Ils seront pourvus puisque 14 Libres Penseurs sont candidats. Nous avons voté pour eux à l'unanimité.

Nous avons approuvé la proposition de modifications des statuts et règlements de la FNLP afin de la protéger d'éventuels zèles judiciaires dans l'application de la loi liberticide Séparatisme d'août 2021. Le nouveau texte enrichit le caractère d'Education populaire de notre association.

Comme le temps est passé sans pause, l'horloge finit par indiquer 12h35, durée prévue. Nous n'avons pas pu lire dans les détails les rapports émis par Entraide & solidarité pour les Libres Penseurs. Nous avons voté quitus à Daniel pour voter en son âme et conscience lors du Congrès.

L'apéro et le repas partagé a retenu la moitié de l'assemblée qui l'a mis à profit pour poursuivre les conversations.

## Discours du repas contre les interdits religieux du vendredi dit Saint

Plus de 30 convives de toutes générations ont participé le 18 avril au repas contre les interdits religieux au restaurant associatif de Baix : Le Préau.
Après avoir souhaité la bienvenue aux militant.e.s et sympathisant.e.s de la Libre Pensée, notre vice présidente : Émilie Montsillon est intervenue pour préciser les origines de ces réunions-banquets remontant au milieu du 19éme siècle.
Le discours terminé, c'est dans une joyeuse et conviviale ambiance que les agapes se sont déroulées
Au delà du symbole important aux yeux des libres penseurs/penseuses, ce genre de manifestation permet de resserrer les liens entre camarades qui combattent pour l'absolue liberté de conscience, la laïcité, la paix, la liberté. Sans oublier bien sûr le combat contre les religions qui sont un des obstacles principaux pour l'émancipation de la pensée.
Vous trouverez ci dessous le discours prononcé par Émilie.

**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE**
**BANQUET DU VENDREDI-DIT-SAINT**

***Beuvez toujours, vous n'en mourrez jamais***
***François Rabelais, Gargantua, 1534***

**Amis, citoyens, camarades,**

Le 10 avril 1868, alors que le Second Empire, ( ...) s'enfonce dans la crise (...) divers revers diplomatiques, le critique littéraire Sainte-Beuve offre à ses amis About, Flaubert, Renan et Taine un repas gras le jour du vendredi-dit-saint. De nature à déplaire à l'Église (...) cette transgression intervient à un an des élections législatives de mai 1869, marquées par une nette progression de l'opposition républicaine, à moins de trente mois aussi de la défaite de Sedan.

En 2025, la Libre Pensée, pour entretenir l'antique flamme de la contestation de tous les dogmes, poursuit cette longue tradition dans un moment triplement particulier, celui du centvingtième anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État, de la profonde crise de la Cinquième République et du congrès de l'Association internationale de la Libre Pensée.

***Le poids des dogmes***

Les trois grandes religions du Livre constituent la source principale des interdits religieux qui pèsent sur les hommes. Compte tenu de leur caractère insupportable, il paraît normal que ces derniers s'emploient à les contester plus ou moins ardemment, à les contourner subtilement, à s'y soustraire de façon plus ou moins visible.

La religion juive en a édicté trois cent soixante-cinq, non pas un par jour mais tous à la fois à chaque instant. Bien sûr, il est interdit de croire à un autre dieu que le dieu unique, de le représenter, de rendre un culte à une autre divinité ou à une image. (...) Il est interdit d'habiter en Égypte parce que l'Écriture dit que les juifs ont dû la fuir. Il est aussi interdit de faire un pacte avec les sept nations cananéennes vivant sur la terre des Hébreux, un précepte appliqué sans retenue par certains encore aujourd'hui (...). Il y a enfin, bien sûr, outre les prohibitions à caractère sexuel, les interdits alimentaires qui sont mieux connus : l'interdiction du porc ; celle des viandes impures parce qu'issues d'animaux tués selon d'autres règles que celles prévues par la tradition juive ; celle de cuire la viande dans du lait, par exemple.

A l'origine, la religion chrétienne a reconduit ce corpus d'interdictions sans, si l'on peut dire, le graver dans le marbre de la loi. L'écriture, pour cette religion pourtant du Livre, n'est en effet, pas son fort. Surtout, cela permet de faire évoluer les interdits religieux au gré des circonstances. Paul de Tarse, le fondateur de l'Église romaine, pour accomplir son œuvre, a d'ailleurs beaucoup relativisé la portée des interdits de la religion juive. Avec le temps, les catholiques ont réhabilité abondamment l'image au point qu'il en est encore fait, par exemple, un lucratif commerce à Lourdes, de nos jours. Pour des raisons politiques évidentes tenant à la stigmatisation du peuple jugé déicide, Rome ne revendique plus, depuis son avènement, les interdits liés à l'histoire supposée des juifs. Enfin, les interdits alimentaires ont été adaptés aux coutumes locales, de même que les saints multiples ont été empruntés aux traditions païennes diverses. Pour l'essentiel, ils ont consisté à imposer le jeûne le vendredi et, à partir du Moyen Âge, durant la période du Carême. En outre, avec le temps, Rome s'est accommodée d'un recul des pratiques rituelles à caractère alimentaire parce que l'Église s'est surtout employée à contraindre les corps et les esprits : au Moyen Âge, l'abstinence sexuelle était recommandée le jeudi, jour d'arrestation de Jésus, le vendredi et le dimanche. Dans ce domaine, on peut dire, sans trop risquer de se tromper, qu'elle a fait preuve à la fois de constance et, disons-le, de raffinement sadique. Il n'y a de relations sexuelles possibles que dans le mariage. La contraception est interdite et l'avortement présenté comme un crime. S'agissant des clercs, le célibat des prêtres et des religieux en général, qui font vœu de chasteté, est consubstantiel au dogme depuis le VIIe siècle. (...)

Dernière religion du Livre, l'islam n'est pas en reste. Gabriel aurait susurré à l'oreille de Mahomet une liste de soixante-dix interdits qui recoupent largement ceux des deux autres grands monothéismes. À simple titre d'exemples sont pêle-mêle prohibés : le polythéisme, l'adultère, l'homosexualité, le suicide, le fait pour un homme de se déguiser en femme, l'insubordination de la femme si le mari est juste, la rébellion, l'invention de mensonges à propos du prophète, la dissimulation de la révélation divine. Les interdits alimentaires sont là encore bien connus : la rupture du ramadan à mauvaise date ou durant la journée est très grave ; la consommation d'alcool et de viande de porc aussi. (...)

***Une longue tradition***

Pour s'en tenir à la sphère d'influence du christianisme, depuis l'institution du Carême, des manifestations carnavalesques d'essence païenne rompaient cette terrible période de contraintes. (...)

Les facéties du *Gargantua* de Rabelais de 1534 - «*Beuvez toujours, vous ne mourrez jamais*

», nous dit ce personnage -, au-delà des épisodes bouffons ou grotesques, nous livrent aussi la profondeur d'une réflexion qui est emblématique du sens ultime de la Renaissance, (...) la redécouverte de l'Antiquité et la Réforme qui affirme la primauté du libre examen. (...)

Nous sommes loin des interdits. Nous sommes dans le domaine de la pensée libre. Nous sommes aussi dans la parodie. Victor Hugo notait : « *Rabelais a fait cette trouvaille, le ventre* ». En cela, il comprit la portée de cette œuvre bouffonne dont il a restitué en quelques mots l'essence : «*Pendant que Luther réforme, Rabelais bafoue* [...]. *Rabelais bafoue le moine, bafoue l'évêque, bafoue le pape* [...]. *Ce grelot sonne le tocsin*». De Rabelais à Hugo s'est donc tissé le fil du combat émancipateur pour une pensée libre, échappée du carcan des interdits religieux, des vérités révélées et des dogmes. Il nous appartient de poursuivre cette œuvre que la Révolution française a accomplie pour l'essentiel, ce travail que les républicains ont approfondi de 1880 à 1905 en instituant, de manière durable, l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire, en offrant la liberté d'association et en séparant les Églises et l'État. Non seulement, il faut entretenir la flamme de cette pensée libre, parce que rien n'est jamais acquis, mais aussi reprendre un ouvrage que nos ennemis s'appliquent, de manière d'ailleurs d'autant plus insidieuse qu'il y a moins de fidèles, à saper chaque jour un peu plus.

***Un moment triplement singulier***

La Libre Pensée, en organisant chaque année des banquets gras partout en France, reste donc fidèle à l'esprit rebelle qui anime ce pays depuis qu'il existe et dont ses grandes figures littéraires témoignent de manière universelle. Le caractère profondément réactionnaire de la domination que lui impose, sous différentes formes, ceux qui le dirigent n'a jamais réussi à brider la liberté de conscience et de parole d'un peuple indocile et insoumis. En 2025, cette lointaine filiation libre penseuse, plus que jamais vivante, prend néanmoins une coloration triplement singulière.

En premier lieu, lors du congrès mondial de l'Association internationale de la Libre Pensée (AILP) qui se tiendra l'automne prochain, les libres penseurs venus des cinq continents auront l'occasion de dénoncer haut et fort le poids des interdits religieux, le système d'emprise et la pratique du secret ayant permis les très nombreux crimes

d'agressions sexuelles et de viols perpétrés par des prêtres romains sur des mineurs sur l'ensemble du globe. (...)

En deuxième lieu, à quelques jours des réjouissances du solstice d'hiver, les libres penseurs célébreront le centvingtième anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État qui protège la liberté de conscience des individus. Sans ce texte qui constitue la clef de voûte des libertés et droits fondamentaux conquis de 1880 à 1905 dans le sillage des principes dégagés par la Révolution française, l'impertinence libre penseuse contre les dogmes ne pourrait se déployer pleinement. Pourtant, cette célébration interviendra dans un climat d'inquiétude. Bien qu'abandonné par certains de ses anciens soutiens dont l'acuité visuelle s'améliore, le Printemps républicain, pour lequel le mot laïcité rime avec répression et discriminations, répand largement son venin. Au cours de libations sinistres partagées avec l'extrême droite, des associations se réclamant de la laïcité s'enivrent du poison de la xénophobie au point d'insulter notre ami Jean Baubérot de la Vigie de la Laïcité , partisan de la défense de la liberté de conscience, dans les colonnes de la feuille abusivement intitulée *Franc-Tireur* : elle n'est ni libre et ne tire que sur la République laïque et sociale qu'a esquissée la Convention, à laquelle aspirait Jaurès et pour laquelle nous combattons. Surtout, la bave toxique du Printemps républicain a contaminé gravement le droit positif. La loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République a profondément fragilisé la liberté d'association, par l'extension du champ de la dissolution administrative des groupements et l'introduction de l'obligation de signer un « *contrat d'engagement républicain* » avant de recevoir une subvention ou une aide en nature d'une collectivité publique en vue d'accomplir une action d'intérêt général. Elle a aussi dénaturé la séparation en instituant une procédure de reconnaissance préalable par les préfets des associations cultuelles dont elle a, de surcroît, banalisé l'objet. Enfin, sans préjudice des autres atteintes à des droits fondamentaux, elle a remis en cause la liberté de l'enseignement reconnue, par la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire, aux familles souhaitant délivrer à leurs enfants une instruction à domicile.

Enfin, les banquets gras libres penseurs se déroulent dans l'atmosphère lugubre de l'agonie de la Cinquième République, née du coup d'État militaire du 13 mai 1958 sur lequel s'est appuyé le général de Gaulle pour accéder au pouvoir. À défaut de majorité parlementaire suffisamment large pour soutenir la politique d'un président de la République réélu par défaut en 2022, en raison aussi du refus de ce dernier de nommer un Premier ministre issu des rangs de la coalition politique ayant obtenu le plus grand nombre de députés, le Nouveau Front populaire (NFP), les institutions se délitent et ne tiennent qu'au prix de la trahison par certains du mandat confié par les citoyens et de la fuite en avant de gouvernements éphémères dans une politique conforme aux vues de l'extrême droite, engagée d'ailleurs depuis plusieurs années. Dans ces circonstances, les libres penseurs doivent faire valoir leur point de vue sur deux terrains. Sur le plan général, il leur appartient de demander l'élection d'une assemblée constituante souveraine et de populariser les principes authentiquement républicains fondant la Constitution du 24 juin 1793. Sur un plan particulier, parce qu'elle est intimement liée à la Cinquième République en décomposition et désormais ouvertement critiquée dans ses conséquences en termes d'inégalités sociales et scolaires croissantes, l'abrogation de la loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et l'enseignement devient pour les libres penseurs une exigence immédiate dont la satisfaction pratique nécessite un plan de sortie du financement public des établissements catholiques. La Libre Pensée a conçu ce plan et s'emploie à le faire partager par les forces syndicales et associatives regroupées dans le Collectif pour l'École publique laïque.

**NI DIEU, NI MAÎTRE !**
**À BAS LA CALOTTE !**
**VIVE LA SOCIALE !**

**(Discours préparé par Dominique Goussot)**

Chères et chers amies
Chères et chers compagnes et compagnons
Chères et chers camarades

**Je vous apporte le salut fraternel de la F.N.L.P.**

A titre personnel, en tant qu'ancien militant du groupe FA d'Aubenas, je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui.
La Libre Pensée, fidèle à sa tradition internationaliste, anti militariste et pacifiste se trouve souvent à vos cotés pour combattre la guerre partout dans le monde.
Nous soutenons tous les révoltés, objecteurs, insoumis… qui refusent que les peuples se massacrent pour des intérêts qui ne sont pas les leurs.
Alors que les besoins des populations ne sont pas satisfaits, que les services publics comme la santé, l'éducation, les transports etc sont soumis à des restrictions budgétaires drastiques, l'augmentation exponentielle des budgets militaires nous mène droit à la catastrophe si nous n'arrivons pas à empêcher cela.
La Libre Pensée milite aussi pour l'émancipation totale de l'individu et refuse toute exploitation économique qui comme l'oppression politique et religieuse ne vise qu'à assujettir les femmes et les hommes aux mépris de leurs droits légitimes.
Partout dans le monde les gouvernements autoritaires ont le vent en poupe.
Partout dans le monde les libertés démocratiques sont menacées, quand elles ne sont pas carrément supprimées.
En France, depuis des années, les gouvernements successifs mettent en place un arsenal de lois répressives. La loi sécurité globale, puis la loi confortant les principes de la république dite « loi séparatisme » du 21 août 2021, loi réactionnaire, liberticide et raciste s'il en est, remet en cause les lois de 1901 (liberté d'association) et 1905 (séparation des églises et de l'état). Cette loi impose une véritable idéologie d'état en contraignant les associations à signer un C.E.R.(Contrat d'engagement républicain) si elles souhaitent obtenir une subvention ou même seulement si elles désirent obtenir une aide en nature comme par exemple une salle communale.
De plus, l'extension du champ de dissolution administrative sur le fondement de propos de leurs responsables, membres mais aussi salariées ou bénévoles est gravissime.

C'est l'arme contre toutes celles et ceux qui pensent autrement.

Les anarchistes qui combattent l'état,
les marxistes qui luttent pour une république sociale,
Les citoyennes et citoyens qui dénoncent la V éme république,
Les libres penseurs qui luttent pour l'absolue liberté de conscience et la laïcité risquent de subir les foudres de la répression, surtout si un gouvernement d'extrême droite arrive au pouvoir ; la menace est réelle d'autant qu'aujourd'hui on peut affirmer que l'extrême droite ne se cantonne pas au RN de Le Pen/ Bardella mais va plutôt de Darmanin/Retailleau/Ciotti voire Macron jusqu'au néo nazis.
Face à la réaction et au cléricalisme la tâche est immense, nous avons du pain sur la planche.
Il est important, malgré les spécificités de nos organisations et les divergences qui peuvent en découler, de maintenir et de renforcer les liens entre nous.
Au nom de la FNLP, et en mon nom personnel je vous souhaite une bonne fin de congrès avec des travaux fructueux.

**Ni dieu, ni Maître, à bas la calotte, à bas toutes les armées et vive la sociale.**

Je vous remercie.

Lors de la présentation du dernier budget du Conseil Départemental de la Drôme, sont annoncées les fermetures de 7 Centres de Santé Sexuelle et la diminution de 20 % des subventions allouées au Mouvement français pour le Planning familial (MFPF).

Les Centres de Santé Sexuelle, qu'est-ce que c'est ?
Ces centres assurent des missions de conseil, d'écoute, de prévention autour de la santé, sexuelle mais pas que.
Prévention et accompagnement des cas de violences et violences sexuelles faites aux femmes, accompagnement autour de la contraception et de l'IVG, dépistage des infections sexuellement transmissibles, on y parle santé affective, désir, consentement, plaisir ...

Sur le département ce sont :
1.265 consultations avec sage-femme ou médecin / an

779 consultations avec conseiller (ère) conjugale/familiale / an

2.363 personnes sensibilisées (collégiens, lycéens ou autre) lors d'actions collective /an

Dans le Diois, la fermeture du CSS de Die a été actée, les usagers du Haut Diois vont devoir se rendre jusqu'à Valence pour trouver le même service. Pour exemple, le trajet Valdrôme jusqu'à Valence, ce sont deux heures de route.
Concrètement, une adolescente peut-elle se rendre aisément à Valence à plus d'une heure de transport en bus depuis Die alors qu'elle est sensée se rendre en cours ?
Non, elle ne pourra s'y rendre.
Elle pouvait aisément se rendre au CSS, à deux pas de son lycée, entre deux cours, même si besoin durant les cours, sans que ses parents n'en soient informés.
Concrètement, une femme violentée par son conjoint pourra t'elle se rendre à Valence alors qu'elle est salariée à plein-temps ?
Non, elle ne pourra s'y rendre.
Elle pouvait, en se rendant faire des courses à Die, s'y rendre en toute discrétion.

Pour le Département, c'est une question d'économie.
Alors non seulement le Département de la Drôme est excédentaire mais en plus, on le sait, la prévention coûte MOINS cher que le soin.
Les CSS étaient mis en place dans les Centres Médicaux Sociaux, ces centres restent ouverts, les locaux utilisés par les CSS seront laissés vides … chauffés ! Quelles économies ?

Marie-Pierre Mouton, Présidente LR du Département argue que ces missions seront assurées par les Hôpitaux, les pharmacies, les laboratoires d'analyses.
Les principaux intéressés n'ont pas été consultés ni informés.
Les hôpitaux ne peuvent pas recevoir anonymement.
Les pharmacies sont déjà débordées par leurs très nombreuses missions et sensées désengorger les généralistes.
Les laborantins ne sont pas formés à l'écoute et au conseil.

Les violences faites aux femmes et la santé mentale sont « de grandes préoccupations nationales ».
Vaste blague.
La liberté d'avoir recours à l'IVG est entrée dans la constitution, quel intérêt si nous n'avons pas le droit effectif et les moyens matériels d'user de cette liberté ?
Ces dernières années en France, 130 centres dédiés aux IVG ont fermé. Avec les fermetures des CSS, c'est le droit fondamental à l'IVG qui est menacé.
Ces décisions budgétaires sont des décisions politiques et idéologique. La Droite est dans sa ligne réactionnaire habituelle.
Les usagers de la Drôme et des territoires ruraux éloignés sont abandonnés.
Pour les plus vulnérables, cela signifie des drames en cascade, des dépistages pas réalisés à temps, des grossesses non désirées pas prises en charge, des violences pas évitées, des femmes assassinées.

« A l'inverse de ma mère soumise, Gisèle n'est pas soumise »

ainsi Dominique Pelicot a justifié, devant le tribunal d'Avignon, son recours à la chimie pour obtenir une soumission dont il s'estime injustement privé. Il a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle. La peine maximale prévue par les textes de loi. Ce procès s'est tenu après 4 ans d'instruction.

***Une organisation criminelle occulte***

Pendant 10 ans, 80 hommes ont violé Gisèle Pelicot, l'enquête policière n'a pu en identifier que 50. Nombre d'entre eux se sont défendu d'avoir violé puisque son époux ouvrait les portes, c'est même lui qui organisait de manière très rationnelle le ballet de ces hommes en mal de sexe. Lui qui enregistrait soigneusement toutes les scènes qui leurs ont été présentées, lors du procès, comme autant de preuves de crimes en réunion (20 000 vidéos).

En prenant un peu de recul, l'organisation criminelle pilotée par Dominique P. peut donner le vertige. Tous ses complices étaient recrutés dans un rayon de 20 kms autour de Mazan pour qu'ils se rendent rapidement auprès de leur « objet de désir ». Certains, avant de se décider, étaient informés que le couple Pelicot ferait leurs courses à tel moment, dans tel commerce. Tous les échanges se faisaient via des réseaux et applications spécialisées. Alors s'il y a autant d'hommes capables de violer une voisine dans ce petit cercle, combien peut-on en imaginer à l'échelle du pays ?

***Des hommes normaux ou malades ?***

La diversité des profils des accusés, leurs âges allant de la vingtaine à plus de 70 ans, des métiers multiples, des situations conjugales assez standard les classent comme citoyens ordinaires. Ainsi ils savaient qu'ils profitaient d'une femme soumise, ce qui est l'attitude « convenable » pour une femme…

Hommes / femmes, nous sommes égaux en droit. Il s'y ajoute toutefois la norme sociale qui distingue les genres. Il est évident que depuis plus d'un siècle les revendications féministes ont permis d'accorder plus de droits aux femmes. Mais les freins sont nombreux, par exemple à poste de travail égal, les salaires femmes sont inférieurs à ceux des hommes. Et dans leurs relations jusqu'à l'intime les femmes sont, par construction sociale, dans le camp de la soumission, ce qui légitime « naturellement » la domination masculine.

Chaque accusé a été traité et jugé individuellement. Des circonstances atténuantes ont été identifiées dont, pour 18 d'entre eux, de l'inceste durant l'enfance.

Bien que leurs avocats les motivent à reconnaître le viol pour réduire leur peine, même quand les images des vidéos montrent la violence de leurs actes, ils continuent de nier. Certains ne pouvant pas même prononcer le mot viol en ayant déjà fait 4 ans de prison.

« Ce que j'ai fait à Gisèle n'est guère différent de ce que je fais quand je fais du sexe », un argument qui ouvre un abîme d'interrogations. La figure du monstre ne peut pas s'appliquer à ces gens ordinaires. Ils sont accompagnés par des amis, leur famille…
Le visionnage des actes répétitifs sur la personne de Gisèle est insoutenable. Les violences sexuelles sont horribles et en même temps elles sont partout. Nous souhaitons éviter le gouffre de l'impensable.

Le tribunal n'a pas établi ou rappelé ce qu'est une sexualité normale. Le consentement de Gisèle, lui était absent. Résultats, les peines infligées à chacun, ont toutes été inférieures à celles demandées par le ministère public, sauf pour Dominique P.

***Un procès qui met en évidence l'inégalité des genres***

Un des termes féministes qui a été énormément repris, par ses défenseuses comme par ses opposants à l'occasion de ce procès est celui de « culture du viol ». Il entend mettre en évidence que nous vivons dans une société qui non seulement n'interdit pas le viol et ne lutte pas contre lui, mais le banalise, l'excuse, le valorise même, au point que les violences sexuelles sont rendues invisibles ou « normales » dans l'imaginaire collectif. Une femme se sait violable, la menace est permanente. Et si ça arrive, ce sera elle la responsable.
C'est en 1980 que le viol est redéfini comme un crime, et en 1984 que la Cour de cassation admet qu'il peut exister un viol entre époux. Les mentalités évoluent moins vite que le droit et il faut reconnaitre que les mouvements sociaux font plus que les réformes juridiques.
Une victime qui a pu faire condamner 51 violeurs dans le même procès va marquer symboliquement que le viol est par sa nature un crime condamnable. Obtenir le consentement de la femme désirée devient un passage obligé. Ce procès aura, espérons-le une vertu pédagogique. Mais les procès à eux seuls ne suffiront pas, il faut que collectivement nous nous emparions de ce sujet. Les hommes doivent-ils disposer de pilules pour réduire leurs pulsions ou faire un effort culturel pour que dans leur tête, le corps d'un autre, enfant ou femme, ne soit plus à leur disposition.

Gisèle Pelicot a refusé le huis clos. Voici qu'elle dit au terme du procès : « J'ai voulu en ouvrant les portes de ce procès le 2 septembre dernier, que la société puisse se saisir des débats qui s'y sont tenus, je n'ai jamais regretté cette décision.
J'ai confiance à présent en notre capacité à saisir collectivement un avenir dans lequel chacun, femme et homme, puissent vivre en harmonie dans le respect et la compréhension mutuels. Je vous remercie ».

L'éducation sexuelle doit faire partie intégrante du cursus intellectuel des générations qui viennent. Aujourd'hui elle se fait par la pornographie ou le langage médical alors qu'il s'agit d'exposer les contextes dans lesquels filles et garçons peuvent se connaitre soi, avant de se rencontrer ; que l'autre soit une personne différente dont je suis l'égale. Les religions, toutes, ont des exigences qui pèsent lourd pour les femmes.

Si les féministes réussissent à faire progresser la cause des femmes, il faut prendre garde à l'éducation des garçons face au masculinisme qui fait un retour en force. Nous devons les aider à mettre au clair les injonctions contradictoires auxquelles ils sont soumis : affirmer sa virilité contre la culture de l'égalité, de plus un garçon ne peut pas exprimer ses faiblesses.

Avec l'ambition que l'émancipation de chacun concoure à une société mieux équilibrée.

**Alain Chaboud**

Durant ce procès, des journalistes allemands ont investigué une boucle Télégram sur la soumission chimique suivie par 70 000 hommes !

Page 68 de Vivre avec les hommes. Réflexions sur le procès Pelicot de Manon Garcia

https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-book-club/ecrire-le-proces-des-viols-de-mazan-avec-manon-garcia-et-mathilde-levesque-9242086?at_campaign=culture_quoti_edito&at_chaine=france_culture&at_date=2025-03-18&at_medium=newsletter&at_position=1&utm_source=pocket_shared

Depuis 1959, la loi Debré permet aux établissements scolaires privés à plus de 90 % catholiques de bénéficier de financements publics tout en conservant leur autonomie et leur « caractère propre ». Derrière le masque du « libre choix », c'est un détournement permanent de l'argent public au profit de structures qui, bien souvent, ne respectent ni la mixité sociale ni la neutralité laïque.

Chaque année, plus de 12 milliards d'euros sont donnés à l'enseignement confessionnel sur le budget de l'Education nationale et des collectivités locales en violation de la Laïcité, fonds détournés de leur mission d'origine : assurer l'existence et la pérennité de l'Enseignement public laïque pour scolariser et instruire tous les élèves du pays, sans séparatisme social et religieux.

Cette manne faite au privé, grâce aux contrats d'associations autorisés par la loi Debré, fait cruellement défaut à l'école publique et ainsi affaiblit un peu plus l'idéal d'une école commune, gratuite et émancipatrice pour toutes et tous.

La **Libre Pensée** dénonce depuis toujours cette atteinte au principe de séparation des Églises et de l'État inscrit dans la loi de 1905 et fidèle en cela au serment de Vincennes réclame l'abrogation de la loi Debré.

La Fédération nationale de la Libre Pensée rappelle qu'elle a soumis à l'ensemble du Mouvement laïque, un plan de sortie du financement public de l'enseignement privé en six ans, assorti de trois propositions de lois pour y arriver. Il est temps enfin d'agir !

L'argent des contribuables doit revenir à l'école publique, seule garante d'un cadre laïque, égalitaire et universel.

*PS : vous pouvez trouver le « plan de sortie de la loi Debré » sur le site fnlp avec les communiqués de la Fédération.*

**Leo Genebrier et Françoise Stora**

## Pas d'uniforme à l'Ecole

En 2020 nous avions publié dans le Mécréant un dossier qui montrait qu'en 2019 en Ardèche les établissements privés secondaire sous contrat (100% catholiques) avaient reçus 12 millions des Conseils Départemental (collèges) et régional (lycée).
Dernièrement, le Dauphiné nous a fait part d'une nouveauté : le Conseil Départemental a financé l'achat d'uniformes pour les élèves et personnels… du **collège privé catholique Saint-Louis du Cheylard** ! Pendant ce temps, les établissements publics de la même commune ou des alentours, souvent vétustes et sous-dotés, doivent se battre pour obtenir des fonds pour leurs projets éducatifs.
Que nous dit ce choix politique ? Qu'il vaut mieux habiller les élèves à l'identique que de financer du personnel ou des sorties scolaires ? Qu'il est plus urgent d'imposer une tenue que de garantir des conditions dignes d'enseignement ? C'est une vision autoritaire, rétrograde et profondément inégalitaire de l'école, que nous combattons.

La **Libre Pensée** affirme avec force : **pas d'uniforme à l'école !** L'uniforme scolaire n'efface pas les différences sociales, il les cache. Il ne lutte pas contre les inégalités, il les rend invisibles. Et dans une République laïque, on ne finance pas avec de l'argent public des établissements qui promeuvent des dogmes religieux ou des visions morales particulières.
Il est temps d'en finir avec ce privilège anachronique.

**Pour une école publique, gratuite, laïque et réellement émancipatrice, abrogeons la loi Debré !**

**Leo Genebrier et Françoise Stora**

***Nous remercions nos camarades de la FSU Ardèche qui nous ont autoriser à reproduire l'article ci-dessous.***

On le savait, Olivier Amrane l'avait annoncé dès 2023 : l'Ardèche est candidate à l'expérimentation de l'uniforme au collège. **Après avoir essuyé de nombreux refus des collèges ardéchois l'an dernier, le Département a enfin réussi à trouver des volontaires au collège privé Saint-Louis du Cheylard.**

On pouvait ainsi lire dans le magazine d'information du Conseil départemental que ce dernier a déboursé 200 euros par personne pour l'équipement complet des élèves et de l'équipe pédagogique du collège, soit la modique somme de 28 000 € (sans compter la participation de l'État).

Paré de toutes les vertus, l'uniforme est censé gommer « les différences sociales », permettre « de mieux se concentrer sur l'enseignement » ou « de lutter contre le harcèlement ». **Nos élus sont-ils naïfs à ce point de penser qu'une tenue obligatoire, dont l'idée est empruntée au programme de l'extrême-droite, permettrait de faire disparaitre, comme par magie, les difficultés de la société qui se concentrent à l'école aujourd'hui ?** Avouons-le, nous attendons avec impatience de connaitre les critères retenus par le Département pour évaluer le résultat de l'expérimentation.

Le choix idéologique de l'uniforme en lieu et place d'une politique éducative ambitieuse pour la jeunesse est d'autant plus inacceptable que le Département se targue des difficultés budgétaires pour réduire sa dotation dans de nombreux domaines.

Dans ce contexte, **dépenser 28 000 euros d'argent public en faveur du privé pose de sérieux problèmes d'équité**. L'article du magazine départemental titré « L'uniforme au collège du Cheylard » fait d'ailleurs carrément disparaitre du paysage le collège public de cette ville ! Lapsus révélateur de l'imaginaire de nos élus… A l'heure où les scandales de Stanislas à Bétharam se succèdent et révèlent un entre soi élitiste et mortifère, couvert par les plus hautes instances de l'État (de Bayrou à Caroline Pascal, actuelle DGESCO, qui s'est permis de falsifier les conclusions du rapport de l'IG sur Stanislas), **il est grand temps de remettre en cause le financement du privé par l'argent public.** Nous exigerons lors des prochains CDEN (Comité Départemental de l'Éducation Nationale) que le Département de l'Ardèche rende des comptes non seulement sur l'expérimentation uniforme, mais de manière plus générale, sur le financement des collèges privés ardéchois qui reste à ce jour très opaque.

* Ce texte reprend de larges extraits du communiqué de presse intersyndical que nous avons publié avec : CGT Éduc'action 07, SNFOLC 26/07, CNT 07, Unsa Éducation 07, Libre Pensée 26/07.

*Uniformes lycéens au XIX^e siècle.* Source Wikipédia

Parmi les lectures de ma fille aînée, scolarisée en classe de 1ère cette année, il y avait *Indignez-vous* de Stéphane Hessel.

« Maman tu l'as ? » oh oui quelque part … ça date un peu.

Cela me donne l'occasion de relire le court essai paru en 2010 et offert par mon oncle G.

Si vous ne l'avez pas encore lu, ça n'est pas une lecture inutile, les points évoqués sont toujours d'actualité et l'appel à l'indignation sensée conduire à la résistance est toujours bonne à faire germer chez le lectorat.

L'auteur y dénonce notamment le monopole des médias appartenant à une poignée de milliardaires sur le paysage médiatique français.

Il consacre toute une partie à GAZA et ne manquerait pas de se faire appeler « antisémite » aujourd'hui par les mêmes médias dénoncés plus haut.

Stéphane Hessel rappelle ce que contenait le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) qui au sortir de la seconde guerre mondiale était basé sur la simple raison. Aujourd'hui, le programme d'un parti qualifié d'extrême gauche (LFI) s'y apparente.

Il y dénonce également l'indifférence comme étant « la pire des attitudes » et appelle chacune et chacun à s'indigner et à trouver dans ces motifs d'indignation, le terreau nécessaire à la résistance et à « l'insurrection pacifiste ».

Je ne voudrai pas manquer de respect à Stéphane Hessel, personne tout à fait respectable selon mes propres critères, mais une fois qu'on sait tout ça et qu'on est bien indignés tout seul chez nous, on fait quoi ?

En Octobre 2024, Salomé Saqué, journaliste, trentenaire au CV très différent de Stéphane Hessel fait paraître chez Payot *Résister.*

Après la re-lecture *d'Indignez-vous*, un peu restée sur ma fin, le clavier me démange.

Mais j'ai entendu parler de Résister et je suis curieuse de le lire, je me dis que peut-être Salomé Saqué à écrit ce qu'il me manquait dans l'essai de Hessel.

Je veux couper court à tout suspens, ce n'est pas le cas.

Mais, ici aussi, ce court ouvrage mérite votre curiosité.

Même si vous vous pensez être un vieux loup du militantisme, lire comment une partie de la jeune génération conçoit le fait de résister est d'une importance capitale.

Ne serait-ce que pour savoir comment aborder cette génération dans les rencontres, débats et discussions.

Salomé Saqué s'attarde elle sur la re-montée de l'extrême droite. Pourquoi, et comment pragmatiquement, cela s'impose dans les médias, sur les réseaux sociaux et notamment sur ceux fréquentés par les très jeunes, sous l'angle de la « bataille culturelle ».

A qui s'attaque l'extrême droite, les violences qui y sont associées et qui elles mettent en danger.

Salomé Saqué fait directement référence à Hessel en dénonçant « le poison de l'indifférence » et appelle à « en finir avec la neutralité » et à « retrouver l'unité et recréer du lien ».

Et c'est là qu'elle me perd.

Non pas que je sois contre créer du lien, au contraire.

Mais lorsqu'elle fait référence à retrouver l'unité, quelle unité à bien pu avoir lieu et quand ?

A t-on vécu une période de paix où tout le monde était d'accord ? Et d'accord sur quoi ?

Elle termine son récit par un appel à « être créatifs dans la résistance » et nomme un chapitre « Réveillons-nous », une audace qui ne saurait passer inaperçue tant cela me rappelle le nom de la parution des témoins de Jéhovah « Réveillez-vous ».

Je lui trouve indéniablement un côté petit bourgeois et intello de salon qui peut me hérisser et surtout encore une fois, que fait on de toute cette peur, de cette indignation, de cette envie de résister une fois qu'on est informé ?

Ni Salomé Saqué, ni Stéphane Hessel n'évoquent la notion d'organisation.

Ils sèment des graines utiles et les deux ouvrages contiennent des informations pertinentes (bien que de très nombreux raccourcis contrariants concernant *Résister).*

Mais comment ne pas rester sur sa faim ?

**Ceci est très franchement un appel à réponse, un appel à contributions au Mécréant ou à tout autre support que vous jugerez pertinent.**

**Mais si vous prenez la peine de me répondre, prenez la peine de faire en sorte que je lise votre réponse !**

**Qu'écririez-vous si vous aviez une tribune et l'assurance d'être lu et qui réponde à la question (pas simple) de :**

**Qu'est-ce qu'on fait maintenant qu'on est indigné et qu'on a envie de résister ?**

**Emilie Monsillon**

Durant la mobilisation contre les fermetures des CSS, a eu lieu au cinéma, Le Pestel à Die, la projection du film Annie Colère en présence de la réalisatrice, habitante de Die et mobilisée avec la population contre les fermetures.

Annie Colère raconte le parcours d'Annie.
Mère de deux enfants, salariée d'une usine de matelas, Annie se retrouve enceinte.
Elle souhaite mettre fin à sa grossesse et se rend pour cela à une permanence du MLAC, (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception) à l'arrière d'une librairie. Les bénévoles sont claires, ceci est illégal mais pas clandestin.
Nous sommes en 1974, c'est une loi pour la liberté de la contraception et de l'avortement que veut le MLAC. Il faut que les politiques et le public sachent que les avortements se pratiquent et se pratiqueront quoi qu'il arrive, qu'une loi doit le permettre pour que cela ait lieu dans de bonnes conditions.

Après avoir bénéficié de l'accompagnement du MLAC, suite à un drame, Annie devient bénévole à son tour et engagée auprès des femmes pour le MLAC. Son parcours s'inspire du parcours de bénévoles du MLAC que Blandine Lenoir a rencontré pour écrire son film.

Au-delà de l'aspect historique de ce film, excellent et parfaitement interprété, c'est aussi un rappel brutal et effrayant de ce que signifie une société sans droit et accès à l'avortement.
Un rappel indispensable pour qu'ait lieu la lutte contre le retour à des temps obscurs où les femmes de France mourraient pour user du droit à disposer de leur corps.

**Emilie Monsillon**

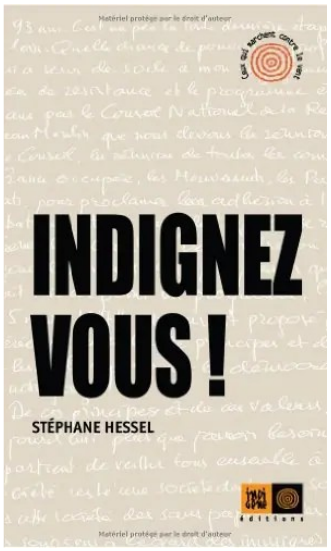

# Qu'est-ce que la Libre Pensée ?

Plongeant ses racines dans l'Antiquité (Socrate, Démocrite, Épicure, Lucrèce...) en passant par le Moyen-âge (François Villon), puis la Renaissance (Érasme, Rabelais, Étienne Dolet, Giordano Bruno), triomphante dans les Lumières du XVIIIème siècle et la Révolution française, la Libre Pensée fut l'œuvre de tous ceux qui refusèrent les vérités révélées et imposées par les autorités et osèrent se dresser un jour pour dire non à l'obscurantisme et à l'oppression.

Fondée en 1847 par la rencontre des militants conscients du mouvement républicain et ouvrier naissant qui se fixaient pour but la laïcité de l'École et de l'État et la lutte intransigeante contre l'oppression religieuse, la Libre Pensée compta parmi ses membres les plus illustres figures du XIXe et du XXe siècle : **François Raspail, Auguste Blanqui, Victor Hugo, Émile Littré, Paul Bert, Ferdinand Buisson, Aristide Briand, Georges Clemenceau, Émile Zola, Romain Rolland, Victor Basch, Édouard Herriot, Anatole France, Jean Jaurès, Bertrand Russel, Jean Rostand...**

La Libre Pensée repose sur quatre principes fondamentaux que des générations entières de libres penseurs ont mis en œuvre.

**Anticléricale**, elle refuse toute ingérence des religions dans la société civile et dans les institutions républicaines. Elle agit pour le strict respect de la loi de **séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905**, produit de l'action des libres penseurs. La Libre Pensée est pour la laïcité institutionnelle.

**Rationaliste**, elle réfute toute vérité révélée, récuse tous les dogmes et considère les religions comme l'une des principales sources d'oppression et d'obscurantisme de l'humanité. Elle estime que l'Homme doit conquérir son bonheur de son vivant et non dans un pseudo-paradis extra-terrestre.

**Internationaliste et pacifiste** car au-dessus de tout, elle place les intérêts des peuples, elle refuse que les peuples se massacrent pour des intérêts qui ne sont pas les leurs. Se prononçant pour le désarmement unilatéral, la Libre Pensée est membre des Forces Libres de la Paix.

En 2011, à Oslo, a été fondée l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP).

**Sociale**, elle milite pour l'émancipation totale de l'individu et refuse toute exploitation économique qui, comme l'oppression politique et religieuse, ne vise qu'à assujettir l'individu au mépris de ses droits légitimes.

# Lire, Écouter, S'abonner, Adhérer...

**Adhésion à la LIBRE PENSÉE**

Aujourd'hui, l'adhésion, quelle qu'en soit la forme, est en soi un acte militant, un acte utile. Le nombre est une force, l'indépendance a un coût.

L'adhésion de 69 € est composée de la part nationale (60,50 €) et la part fédérale (8,50 €). Les adhérents bénéficient de tarifs privilégiés pour les abonnements : 82 € avec La Raison et + 15 € avec L'Idée Libre.

À noter que la part nationale ouvre droit à une réduction d'impôt de près de 40 €.

Pour recevoir le bulletin d'adhésion :

envoyer un courriel à librepensee07.26@gmail.com

ou un courrier à

Michel SABATIER - 66A route de Rompudes - 07200 MERCUER

**Abonnements aux revues de la Fédération Nationale**

**LA RAISON** (mensuelle) : 1 an = **25 €** (12 nos)

**L'IDÉE LIBRE** (trimestrielle) : 1 an = **18 €** (4 nos)

Joindre le chèque correspondant à l'ordre de la FNLP et l'envoyer à : Libre Pensée - 10 & 12 rue des Fossés St Jacques - 75005 PARIS avec l'adresse lisible et complète.

Site internet national : www.fnlp.fr

La LP sur **France Culture** à 9h40 le 2e dimanche de chaque mois

Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée : www.irelp.fr

**Facebook :**

Libre Pensée : Fédération Ardèche Drôme